

## CIAS DU LAC D AIGUEBELETTE

DELIBERATION DU 11 03 2025

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Le conseil s'administration réuni sous la présidence de Monsieur  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST001	79 864,08 €		3 442,87 €	0,00 €	0,00 €	83 306,95 €
FONCT002	28 223,06 €	0,00 €	-10 051,63 €	Recettes		18 171,43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/</b>	<b>/2024</b>	<b>18 171,43 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			18 171,43 €
Total affecté au c/ 1068 :			0,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/</b>	<b>/2024</b>	<b>18 171,43 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)			

Fait à Nances  
Le 13 03 2025



Délibéré par Le conseil s'administra  
Le 11/03/25

Nombre de membres en exercice :	13
Présents :	8
Suffrages exprimés :	9 dont 1 pouvoir
Abs :	0
Pour :	9 dont 1 pouvoir
Contre :	0
Date de la convocation :	25 02 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 13 03 2025  
et de la publication le 13 03 2025